

CLUB DE PLONGEE SOUS-MARINE CLERMONTOIS

Affilié à la FFESSM N°14630026

BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2011/2012

NOM - PRENOM: M. Mme. Melle : _____

Date naissance : ____/____/____ **Autorisation parentale obligatoire pour les personnes mineurs**

N° de Licence : _____

Piscine fréquentée : Coubertin ; Flamina

A NE REMPLIR QUE DANS LE CAS D'UNE PREMIERE INSCRIPTION OU DE CHANGEMENT DE COORDONNEES

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

E-mail : _____ J'ai le niveau : _____ et la qualification _____

TARIFS

Le coût de l'inscription est composé (sauf solitaire) du prix de la licence + l'assurance complémentaire + la cotisation club. Le règlement peut se faire par chèque, à l'ordre du « CPSMC », par espèces, chèque ANCV et ANCV sport. Une facilité de paiement peut-être accordée, maximum 3 chèques, le premier retiré le mois de l'inscription, les autres les mois suivants.

	Lieu	Tarif	Votre choix
Normal	Coubertin	162 €	
Etudiant*, chômeur*, 2ème pers., Ancien (+15 adhésions), Jeune (> 14ans section Adultes)	Coubertin	137 €	
Ancien bureau (+ de 15ans), 3ème pers., 2ème jeune (> 14 ans section Adultes)	Coubertin	107 €	
Jeune section Enfants / Ados (de 12 à 16 ans)	Coubertin	105 €	
Jeune section Enfants / Ados (de 8 à 14 ans)	Flamina	105 €	
* fournir un justificatif			
Plus-value préparation du niveau 1, ajouter : (inclus passeport, carnet de plongée, carte CMAS et carte piscine)		25 €	

Licence solitaire (Pas d'accès piscine et fosse, pas d'assurance complémentaire, pas de courrier, impossibilité de préparer un niveau et de participer aux activités du club).		62 €	
--	--	-------------	--

ASSURANCE

Il faut savoir qu'une majeure partie des assurances ne couvrent pas la pratique de la plongée sous-marine. C'est pourquoi le CPSMC inclut dans le prix de la cotisation l'assurance loisir 1 (hors licence solitaire). Néanmoins, vous pouvez souscrire à une assurance de niveau supérieure (voir conditions au dos).	Tarif avec adhésion:	Tarif avec licence solitaire:
	<input type="checkbox"/> Loisirs 1 (inclus)	<input type="checkbox"/> sans assurance (nota 1)
	<input type="checkbox"/> Loisirs 2 (+11€) <input type="checkbox"/> Loisirs 3 (+32,5€)	<input type="checkbox"/> Loisirs 1 (+18,50€) <input type="checkbox"/> Loisirs 2 (+29,50€) <input type="checkbox"/> Loisirs 3 (+51€)

NOTA 1: Le licencié ne souhaitant pas souscrire d'assurance individuelle accident, reconnaît avoir été informé par le club de la faculté de souscrire une telle assurance ainsi que l'impose le code du sport (articles D321.1 à D321.4) à tout groupement sportif.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 31/10/2011

Pour que l'inscription soit prise en compte, elle devra contenir l'ensemble des documents suivants :

- Le présent bulletin
- + Certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée sous-marine (**Garder l'original**)
- + Votre cotisation.
- + L'autorisation parentale (pour les personnes mineures)

A remettre aux moniteurs à la piscine ou envoyer au **CPSMC 124 avenue de la Libération 63000 Clermont-Fd**

L'adhésion au CPSMC donnant accès à la pratique de toutes les activités du club (plongée, apnée, nage ...) requiert la présence impérative d'un encadrant (Initiateur minimum). En l'absence d'encadrant, l'activité concernée ne pourra avoir lieu, aucune personne ne doit se trouver dans les bassins. Pour la fosse un E3 (Moniteur Fédéral) est obligatoire. L'adhérent s'engage à respecter les règles de pratique de l'activité (Lois, règlements FFESSM, directives, règlement du club, ...) et les consignes de sécurité données par les encadrants de l'activité pratiquée. Si ce respect n'est pas observé, l'adhérent peut se voir notifier une sanction pouvant aller jusqu'à la radiation du Club.

Fait à : _____, le : _____ Signature : _____

Horaires Coubertin adultes : A partir du 12 septembre ; 21h00 - 22h00 lundi et mercredi, de 8h à 10h le samedi

Horaires Coubertin enfants : A partir du 05 octobre ; 20h00 - 21h00 le mercredi

Horaires Flamina enfants : A partir du 04 octobre ; 20h00 - 21h00 le mardi

La liste des cours théoriques N1 (Jeudi soir) et N2 (Vendredi soir) sera donnée par mail et sur notre site internet.

Pour tous renseignements sur le club site internet : **<http://www.cpsmc.com>**

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES							
NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE (à partir de 14 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE UNIQUEMENT								
GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)
Age limite des garanties Individuelles accident	Sans limite							
Age limite de garantie en RC	Sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Frais de recherche et de sauvetage	1 615 €		3 578 €		6 268 €			
Frais de caisson hyperbare	36 565 €		36 565 €		36 565 €		36 565 €	
Garantie pour frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale dont : Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place	7 313 €	32 386 € (a)	25 595 €	32 386 € (a)	29 250 €	300 000 € (a)	7 313 €	32 386 € (a)
Soutien psychologique et pédagogique	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Soins dentaires urgents	Inclus	131 € (b)	Inclus	131 € (b)	Inclus	131 € (b)	Inclus	131 € (b)
Hospitalisation	Si hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, mise à disposition d'un billet aller/retour avion ou train pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits. Garantie jusqu'à 47,60 € TTC par nuit.							
Assistance aux personnes (c)	Sans limitation de somme (c)							
Evacuation sanitaire (rapatriement transport médical)	Sans limitation de somme							
Avance sur frais à l'étranger	A l'étranger, pour ne rien avoir à régler sur place (y compris les frais de caisson hyperbare) vous pouvez bénéficier d'une avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable de AXA Assistance : +33 1 55 92 22 82 - 24h/24 - 7j/7.							
Avance sur la caution pénale à l'étranger		12 014 €		12 014 €		12 014 €		12 014 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale	10 447 €		36 565 €		83 575 €		10 447 €	
Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée	7 313 €		21 938 €		41 788 €		7 313 €	
Rapatriement du corps	Sans limitation de somme							
Coût du cercueil (à l'exclusion des accessoires) et frais de cérémonie	797 €							
GARANTIES LOISIRS TOP (d)								
Garanties de base ci-dessus + Assurance voyage plongée MONDE ENTIER ci-dessous								
<i>Ces garanties sont valables quelque soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence</i>								
Annulation voyage plongée	- 6 268 € par bénéficiaire et 31 341 € pour un même évènement - Franchise de 31 € par personne et par dossier						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 6 268 € par bénéficiaire et 31 341 € pour un même évènement - Sans franchise						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un ascendant ou descendant	Néant		Néant		- 6 268 € par bénéficiaire - Sans franchise		Néant	
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant		Néant		- 314 € par séjour - Sans franchise		Néant	
Assurance bagages voyage plongée	799 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 31 € par bénéficiaire						Néant	
Garantie "Avance sur la caution pénale à l'étranger"		12 014 €		12 014 €		31 341 €	Néant	
TARIFS ANNUELS TTC								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
Loisir de base	18,50 €		29,50 €		51,00 €		10,50 €	
Loisir TOP	36,50 €		47,50 €		78,00 €		Pas de garanties	

(a) Franchise de 23 € pour les frais de traitement. (b) Franchise de 15 € par dossier (c) Exclusion des frais de premiers secours sauf appel préalable

(d) Retrouvez les Conditions Générales du contrat TOP FFESSM sur : www.cabinet-lafont.com (rubrique «service en ligne»)

Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessite une convention d'assistance spécifique. Contactez le Cabinet Lafont, téléphone : 04 68 35 22 26.